

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1319

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 61 TER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer les mots :

« à des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.